BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient: 6

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE - DROIT

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

7 EDTGAG 1 C

ÉCONOMIE - PARTIE RÉDACTIONNELLE : Réflexion structurée

Sur 10 points.

Exigences/tolérances

Exigences Introduction

On attend :

- une reformulation du sujet ;
- une annonce du plan.

Tolérances

L'accroche et la définition des mots clés ne sont pas exigées dans l'introduction.

On devra néanmoins retrouver une définition de l'euro en tant que monnaie unique dans le développement.

Exigences

On accepte tout plan pertinent qui réponde à la problématique :

- les objectifs atteints et les objectifs non atteints ;

- les forces et les faiblesses ;

- bilan pour les entreprises, pour les ménages, pour les États

Les aspects relatifs à l'euro en tant que monnaie forte ne sont pas expressément attendus mais seront valorisés.

La conclusion devra comporter deux parties :

- une synthèse;
- une ouverture.

Proposition de corrigé:

L'euro est devenu la monnaie officielle des pays de la zone euro depuis le premier janvier 1999. Les pièces et les billets circulent depuis le 1er janvier 2002. Douze pays sont concernés : l'Allemagne, l'Autriche la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Valorisez la notion de l'entrée de la Slovénie au sein de la zone européenne le 1^{er} janvier 2007.

Les autres membres de l'Union Européenne peuvent, s'ils le souhaitent, entrer dans la zone euro après une période probatoire.

Depuis sa création, l'euro a d'abord perdu de sa valeur puis a fortement dépassé son cours initial.

Quelles sont les forces et les faiblesses de la monnaie unique ?

L'euro remplit honorablement les rôles traditionnels dévolus à la monnaie (I) mais il ne tient pas toutes ses promesses (II).

I. L'euro remplit assez correctement les rôles traditionnels d'une monnaie et présente des avantages

L'euro remplit assez correctement les trois fonctions qui sont traditionnellement assignées à une monnaie : unité de compte, instrument de paiement et réserve de valeur.

A. En tant qu'unité de compte; l'euro s'est rapidement substitué aux monnaies nationales comme mesure de la valeur des biens, si bien que la majorité des Européens disent pouvoir désormais se passer de l'affichage du double prix.

Pour le consommateur, les avantages de l'euro sont :

- la comparaison des prix facilitée;

7 EDTGAG 1 C 2/6

- l'accroissement de la concurrence entre les entreprises de la zone qui peut faire baisser les prix ;
- la baisse des coûts de transaction liée aux achats réalisés à l'étranger.

Le passage n'est cependant pas allé sans friction, les consommateurs soupconnant les commerçants de profiter du passage à l'euro pour tirer les prix vers le haut, ce que les indices des prix officiels ne corroborent pas.

L'inflation perçue a cependant tendance à baisser à mesure que les consommateurs se

familiarisent avec la nouvelle monnaie.

B. L'euro est devenu l'intermédiaire des échanges à l'intérieur de chaque pays membre. comme entre eux. D'où une simplification sensible, qui permet de faire l'économie des « coûts de transaction » occasionnés par la conversion des monnaies nationales.

Pour les entreprises, les avantages de l'euro sont :

- la disparition du risque de change et du coût des transactions de change ;
- la simplification pour les opérations effectuées dans une même monnaie ;
- la réduction des délais d'encaissement et du coût de gestion des trésoreries.

Pour les pays membres et leur économie :

L'euro a des conséquences macro-économiques :

- développement des échanges commerciaux ;
- pas de variation des changes ;
- augmentation de la concurrence et en principe baisse des prix ;
- convergence des taux d'intérêt.
- C. L'euro s'est imposé comme réserve de valeur au niveau communautaire comme à l'échelle internationale.

La monnaie européenne inspire confiance. Elle a permis une importante baisse des taux d'intérêt dont le niveau est aujourd'hui très faible. Résultat : les investisseurs redoutent moins qu'hier une érosion brutale de la valeur de leurs avoirs en monnaie européenne.

Au total, l'euro remplit donc honorablement les rôles traditionnellement assignés à la

monnaie par les économistes.

Mais la monnaie est aussi un instrument essentiel de la souveraineté. C'est ce qui a conduit les Européens à accepter la monnaie unique, en pariant sur les marges de manœuvre qu'elle permettrait de reconquérir au profit d'un changement de politique économique.

Un euro fort peut avoir un effet positif : si la confiance dans la monnaie européenne augmente, les capitaux étrangers affluent.

Malgré tous ces avantages, des difficultés subsistent. En s'unissant, les économies de la zone euro sont en un sens devenues plus autonomes vis-à-vis de l'extérieur : elles forment conjointement une grande économie relativement fermée où le taux de change a cessé d'être une contrainte forte pour la politique économique. Cette dernière s'est-elle pour autant mise au service de la croissance et de l'emploi ? La réponse est malheureusement négative. Depuis 2001, les faiblesses du dispositif européen sont apparues au grand jour, la politique économique paraissant paralysée face au ralentissement économique.

II. L'euro n'a pas tenu toutes ses promesses :

Le principal bienfait attendu de l'euro était de permettre une plus forte croissance en rendant la politique macro-économique plus efficace et autonome. La monnaie unique devrait permettre de sortir des contradictions suscitées par le SME.

7 EDTGAG 1 C 3/6

A. Vis-à-vis des consommateurs

 beaucoup d'entreprises (notamment dans la grande consommation) ont profité du passage à l'euro pour augmenter leurs prix;

 la monnaie unique ne suffit pas pour unifier les prix dans la zone euro; les habitudes et les comportements conduisent à commercialiser des produits différents à des prix différents.

B. Vis-à-vis des entreprises de la zone euro :

La hausse de l'euro face au dollar a des inconvénients :

- elle diminue la compétitivité-prix des exportations européennes hors de la zone euro (la baisse des exportations pénalise la croissance);
- les importations sont facilitées ce qui contribue au déséquilibre de la balance commerciale.

L'euro n'est pas une véritable monnaie internationale face à l'hégémonie du roi dollar.

C. Vis-à-vis des Etats-membres :

- la monnaie unique suppose une bonne coordination des politiques économiques des États de la zone, ce qui n'est pas le cas actuellement;
- les politiques économiques des différents pays membres de la zone euro sont sous contrainte : déficit public et dette publique limitées par le pacte de stabilité;
- il est difficile de mener une politique monétaire unique pour douze pays dans des situations économiques très différentes ;
- la BCE privilégie souvent la maîtrise de l'inflation au détriment du dynamisme de la croissance.

Conclusion:

- synthèse : rappel des différentes forces et faiblesses
- ouverture : à la place d'un nouvel élargissement, l'Europe ne devrait-elle pas approfondir le rôle joué par ses institutions ?

La partie rédactionnelle aborde les thèmes du programme d'économie suivants : Programme de terminale :

- 1 Lla monnaie et le financement de l'économie
 - 1.1 Les fonctions et les formes de la monnaie
- 2 La mondialisation de l'économie
 - 2.2 L'Union Européenne, la monnaie unique

Proposition de barème :

Eléments d'évaluation	Points
Appropriation des notions et contenus du programme	5
Validation du raisonnement et argumentation	2.5
Qualité formelle de l'étude :	
- structuration de la réponse	1.5
 qualité de l'expression et de la présentation 	1
TOTAL	10

7 EDTGAG 1 C 4/6

DROIT - PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGÉ INDICATIF) Sur 10 points.

1. Qualifiez juridiquement les faits et les parties concernées (2 points)

Exigences:

L'élève doit :

- relater les faits avec neutralité;
- ne pas aborder, à ce point, la procédure ;
- exposer clairement l'origine du litige :
- qualifier juridiquement les faits et les acteurs concernés.

Proposition de corrigé :

M. Jean Y... a cédé entre 1963 et 1966 le monopole d'exploitation de ses chansons à la société Universal Music. Celle-ci a inséré certaines de ces œuvres au côté d'autres artistes. M. Jean ... Y estime que la juxtaposition de ses chansons avec celles d'autres auteurs porte atteinte à son droit moral.

Le demandeur à la cassation est M. Jean Y... (salarié) et le défendeur à la cassation est la société Universal Music SA (employeur).

Cette question correspond au point IV.2 des indications méthodologiques du programme de 1ère de droit : « analyser et exploiter une documentation juridique : (...) décision de justice».

2. Présentez la procédure antérieure et justifiez la compétence du Conseil de prud'hommes. (2 points)

Exigences:

L'élève doit désigner correctement les différents tribunaux et respecter la chronologie de la procédure.

Proposition de corrigé:

Le litige a été jugé par :

- le Conseil de prud'hommes ;
- vraisemblablement par une 1ère Cour d'appel (élément de réponse facultatif) ;
- la Cour de cassation :
- une autre Cour d'appel.

Le Conseil de prud'hommes a jugé l'affaire en premier ressort car il s'agissait d'un conflit individuel du travail ; M. Jean Y... travaillait sous un lien de subordination avec la société Universal Music.

Cette question correspond au point IV.2 des indications méthodologiques du programme de 1ère de droit : « analyser et exploiter une documentation juridique : (...) décision de justice» et au point 3.3 du programme de droit de terminale : « Conseil de prud'hommes ».

3. Formulez le problème de droit posé dans l'arrêt. (2 points)

Exigences

L'élève doit exposer le problème en termes généraux, si possible de façon interrogative. On pourra accepter une formulation plus limitée du problème (ex : le fait d'insérer une œuvre d'un auteur dans une compilation sans son autorisation constitue-t-il une violation

7 EDTGAG1C 5/6

de son droit moral ?).

Proposition de corrigé

« Un auteur a-t-il encore des droits sur son œuvre lorsqu'il a cédé son monopole d'exploitation ? »

Cette question correspond au point 4 du programme de droit de première : « Comment expliquez la diversité des droits reconnus à une personne ? - droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux».

4. Énoncez la décision prise par la Cour de cassation et les arguments qui la motivent. (2 points)

Exigence

L'élève ne doit pas paraphraser l'annexe.

Proposition de corrigé

L'article 212-2 du Code de la propriété intellectuelle indique que l'artiste-interprète a le droit au respect de son œuvre.

Or la société Universal a inséré les œuvres de Jean Y... dans des compilations sans son autorisation.

Donc la Cour de cassation casse et annule la décision de la Cour d'appel de Versailles. Elle donne raison à M. Jean Y... Elle estime que l'insertion de son œuvre dans une compilation aux côtés d'autres artistes est susceptible de porter atteinte au droit moral de l'auteur et qu'il fallait lui demander son autorisation pour réaliser une telle compilation.

Cette question correspond au point IV.2 des indications méthodologiques du programme de 1ère de droit : « analyser et exploiter une documentation juridique : (...) décision de justice».

5. Explicitez en quoi le droit d'auteur se présente à la fois comme un droit patrimonial et un droit extrapatrimonial. (2 points)

Exigence

L'élève doit pouvoir distinguer le caractère double du droit d'auteur en le justifiant.

Proposition de corrigé

Le droit d'auteur est un droit patrimonial puisqu'il est appréciable en argent, cessible et transmissible. Néanmoins, c'est aussi un droit extrapatrimonial car il contient un droit moral (on ne peut pas utiliser ou modifier une œuvre sans l'autorisation de l'auteur) dont la violation peut être sanctionnée par une condamnation à des dommages et intérêts. De plus, ce droit moral n'est pas cessible.

Cette question correspond au point 4 du programme de droit de première : « Comment expliquez la diversité des droits reconnus à une personne ? - droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux».

7 EDTGAG 1 C 6/6